

## Editorial



Président des APNP

Chères Amies, chers Amis,

La dernière mise à jour de **nos statuts** date du 14 octobre 2017. Mais le temps passe et il est grand temps d'en faire un "toilettage". C'est ce que le conseil d'administration vous propose dans cette assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2024.

Modifier des statuts ne doit pas être perçu comme un tremblement de terre, comme un traumatisme. Modifier des statuts doit être perçu comme une intervention normale, régulière, naturelle.

L'important dans la modification de statuts est votre présence. Vous ne pouvez modifier les statuts qu'en respectant leurs règles existantes, en particulier celle concernant le nombre d'adhérents nécessaires pour entamer cette procédure.

L'article 14 de nos statuts actuels dit :

*"Cette assemblée générale extraordinaire doit se composer du tiers au moins des membres de l'association, présents ou représentés. Au cas où ce quorum n'aurait pas été atteint, l'assemblée générale extraordinaire est à nouveau convoquée au moins 15 jours avant sa tenue, elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés."*

Il est donc crucial que ce quorum soit atteint et que vous soyez présent à l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre, ou à défaut, que vous soyez représenté en donnant votre pouvoir à un autre adhérent, chaque adhérent ne pouvant détenir qu'un seul pouvoir.

Le **programme 248** est là, riche comme à son habitude de nombreuses sorties.

N'oublions pas le travail important et compliqué fait par les encadrants, en particulier les chefs de file, pour le composer, le préparer, le saisir sur le site, tout cela en se projetant jusqu'à neuf mois plus tard.

Je ne remercierai jamais assez Thierry COUMEL, responsable de cette commission et qui, rappelons-le, assure cette fonction alors qu'il travaille en entreprise et a, comme nous tous aussi, une vie de famille.

Pour la deuxième fois, c'est l'équipe de Bernard CANUT-ROCAFORT, responsable de la commission communication qui prend en charge la réalisation matérielle du programme papier. C'est aussi un gros travail, mobilisant temps et bénévoles.

Merci à tous ces travailleurs de l'ombre qui se mobilisent pour notre association. Merci aussi à toutes celles et ceux qui les rejoindront et veulent faire partie de ce collectif qui honore les Amis du Parc national des Pyrénées.